

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

N° 541

AMENDEMENT

présenté par

M. Neuder, M. Le Fur, M. Brigand, Mme de Maistre, Mme Bazin-Malgras, M. Liger,
Mme Dalloz, Mme Corneloup, M. Liégeois, M. Hetzel, M. Ray, M. Boucard, M. Tryzna et
Mme Fruchon

ARTICLE 7 BIS B

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--